

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	8 décembre 2017
--------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	32
N° identifiant	2017-0725

Titre	75 - Autres produits de gestion courante - Tarifs 2018 location du Foyer Guillaume d'Aquitaine
-------	---

Rapporteur(s)	El Mustapha BELGSIR
Date de la convocation	10/11/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme GUERINEAU et M. BLANCHARD

Membres en exercice	91	
Quorum		

PJ.	
-----	--

Présents	75	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - M. Gérard DELIS - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINEE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - M. Alain VERDIN - M. Olivier BROSSARD - M. Dominique ELOY - Mme Christiane FRAYSSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Christian GIRARD le conseiller communautaire suppléant
----------	----	--

Absents	9	M. Aurélien TRICOT - M. Michel BERTHIER Membres du bureau M. Patrick BOUFFARD - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Philippe PALISSE - M. Edouard ROBLOT - M. Michel SAUMONNEAU les conseillers communautaires
---------	---	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Monsieur CORONAS Patrick	Monsieur LUCAUD Laurent
		Monsieur BIZARD Joël	Monsieur NEVEUX Jérôme
		Madame BREUILLE Coralie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Madame VALLOIS-ROUET Laurence	Madame GUERINEAU Diane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de 78 à 82, 31, 52, puis retour à l'ordre initial
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

Grand Poitiers possède dans son domaine public non routier la salle communautaire dénommée « foyer Guillaume d'Aquitaine », située à Biard, rue des Ecoles.

Les tarifs de location du Foyer Guillaume d'Aquitaine ont été fixés en dernier lieu par délibération de la Communauté d'Agglomération du 17/02/2017.

Il convient de refixer les tarifs de location de cette salle à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, conformément à l'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition de la salle aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée par un intérêt public communautaire.

De plus, dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de Proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la salle « foyer Guillaume d'Aquitaine », pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précédent.

En outre, et conformément à l'article L. 2125-1 du Code de la Propriété des Personnes publiques, la gratuité sera accordée à toute manifestation organisée par les associations à but non lucratif du territoire de Grand Poitiers qui concourt à un intérêt public communautaire, les écoles et communes de Grand Poitiers, Grand Poitiers.

En toute hypothèse, la location de cette salle devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et dont un modèle est annexé à la présente délibération.

En cas d'annulation de la manifestation, après signature de la convention de location (AOT), dans les 7 jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total TTC de la location restera à la charge du loueur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité sur la base du tarif 1.

Une pénalité de **150 €** est appliquée pour ménage non fait lorsque la salle louée est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée.

La TVA en sus en vigueur soit s'ajoutera à ces tarifs.

Par conséquent, il est proposé :

- d'accepter les tarifs de location ci-dessous indiqués ;
- d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessus indiquées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer tous documents à intervenir à ce sujet ;
- d'encaisser les recettes au budget 07 de Grand Poitiers, service 1100, article 752.2.

Il vous est donc proposé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs forfaitaires HT par jour d'occupation suivants :

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE « FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE »
GRAND POITIERS**

TYPE D'ORGANISATEURS ET DE MANIFESTATIONS	TARIF PAR JOUR DE LOCATION de 8 h 00 à 2 h 00 du matin
<p>SALLE "FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE"</p> <p><u>Gratuité :</u></p> <p>Toute manifestation organisée par Grand Poitiers, les communes de Grand Poitiers, les associations à but non lucratif de Grand Poitiers, les établissements scolaires du 1er degré, les syndicats, les partis politiques du territoire de Grand Poitiers, dont la manifestation concourt à un intérêt public communautaire.</p>	0,00 €
<p><u>Tarif 1 :</u></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations du territoire de Grand Poitiers à but lucratif ou / et avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations hors communes du Grand Poitiers et leurs établissements publics, les établissements scolaires du 1er et 2d degré, les universitaire et les particuliers de Grand Poitiers.</p>	142, 00 €
<p><u>Tarif 2 :</u></p> <p>Toute manifestation organisée par les sociétés privées, industrielles, commerciales, ainsi que les associations, les collectivités et les particuliers hors Grand Poitiers.</p>	326,00 €

POUR	80	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Diane GUERINEAU, Mme Laurence VALLOIS-ROUET

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	15 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	15 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20171208-Imc171154-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.6
Nomenclature Préfecture	Contributions budgétaires